

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1217**17 août 2002****SOMMAIRE**

Alidis Holding S.A., Luxembourg	58392	Invik International S.A., Luxembourg	58372
Alidis Holding S.A., Luxembourg	58393	Invik International S.A., Luxembourg	58374
All Trade S.A., Luxembourg	58416	Jamar S.A.H., Strassen	58390
Archilux, S.à r.l., Clervaux	58398	Jefferies Equity Fund, Sicav, Luxembourg	58404
Bartoldi Investissements S.A., Luxembourg	58370	(F.) Lodomez Promotion Immobilière S.A., Winc- range	58405
Benado, S.à r.l., Luxembourg	58371	Luben S.A., Luxembourg	58383
Best Auto, S.à r.l., Mamer	58372	Mega-Car S.A., Mersch	58409
BP Luxembourg S.A., Capellen	58401	Modern Life S.A., Luxembourg	58413
BP Luxembourg S.A., Capellen	58401	Modern Life S.A., Luxembourg	58415
Bruyères-Bridel, S.à r.l., Mersch	58397	Moneyclip Insurance Broker Luxembourg S.A., Esch-sur-Sûre	58400
Business Broadcasting Europe, S.à r.l., Luxem- bourg	58375	Natex S.A., Luxembourg	58394
By Internet S.A., Luxembourg	58394	Octans S.A., Luxembourg	58386
Capricorno Holding S.A., Luxembourg	58388	Olingen, S.à r.l., Mersch	58411
Construct Finance Holding S.A., Bertrange	58370	Palutra S.A.H., Luxembourg	58390
Construct Finance Holding S.A., Bertrange	58370	Parc Demeures, S.à r.l., Mersch	58415
Construct Finance Holding S.A., Bertrange	58370	Participation A & F S.A., Mersch	58392
Corlo Holding S.A., Luxembourg	58396	Pescara 2 S.A., Luxembourg	58387
Decal International Holding S.A., Luxembourg ...	58387	Pfandbrief Bank International S.A., Luxembourg.	58407
Domaine Résidentiel du Cents S.A., Mersch	58395	Prefaco S.A., Eischen	58390
Domaine Vertbois, S.à r.l., Mersch	58397	Prefaco S.A., Eischen	58390
Eastman Chemical Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	58411	Prefaco S.A., Eischen	58390
EGN B.V., GL Amsterdam	58397	Pritoh International S.A., Luxembourg	58395
Entreprise de Travaux Européens S.A. (EDTE S.A.), Foetz	58389	QBIC, S.à r.l., Mersch	58401
Equant SAS, Courbevoie	58391	S.H.E. S.A., Société Hippique et d'Élevage S.A., Elvange	58402
F.D.V. Holding S.A., Luxembourg	58380	Sablon S.A., Mersch	58397
F.D.V. Holding S.A., Luxembourg	58381	Seabird S.A., Luxembourg-Kirchberg	58412
Fiar S.A., Mersch	58391	Seabird S.A., Luxembourg-Kirchberg	58412
Fiseco, S.à r.l., Mersch	58391	Seabird S.A., Luxembourg-Kirchberg	58412
Free Frlow Holding S.A., Mamer	58370	Serve Engineering S.A., Grevenmacher	58409
Free Frlow Holding S.A., Mamer	58370	Serve Engineering S.A., Grevenmacher	58410
Header Holding S.A., Luxembourg	58408	Shuttle Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	58393
Heiderscheid Triny Transports Internationaux, G.m.b.H., Kehlen	58399	Shuttle Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	58393
Heiderscheid Triny Transports Internationaux, G.m.b.H., Kehlen	58399	Shuttle Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	58393
Holding N.Arend & C.Fischbach S.A., Mersch ...	58404	Subsea 7 (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg ...	58375
Ibiz Group - Internet Business S.A., Luxembourg .	58382	Subsea 7 (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg ...	58380
Immobilière Buchholtz, S.à r.l., Luxembourg	58383	TMC S.A., Schengen	58382
Interloge S.A., Mersch	58391	Twin Estates, S.à r.l., Luxembourg	58386
		V Trust Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg.	58389

BARTOLDI INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 61.671.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 51, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(44747/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

FREE FRLOW HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 71.217.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 68, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

S. Benamor.

(44815/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

FREE FRLOW HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 71.217.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

S. Benamor.

(44816/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

CONSTRUCT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 38.603.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

G. Poncé.

(44823/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

CONSTRUCT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 38.603.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

G. Poncé.

(44824/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

CONSTRUCT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 38.603.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

G. Poncé.

(44825/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

BENADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.315.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BENADO, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.315, constituée suivant acte reçu en date du 25 janvier 1999, publié au Mémorial C page 13602 de 1999.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 13 juin 2001, comprenant nomination de Madame Emilia Nathe, commerçante, demeurant à Wickede-Ruhr (Allemagne), en tant que liquidateur.

Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, a été nommé en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Emilia Nathe, commerçante, demeurant à Wickede-Ruhr (Allemagne), prénommée.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 510 (cinq cent dix) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation ainsi que le rapport du liquidateur, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Nathe, H. Janssen, R. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 37, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

J. Elvinger.

(44841/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

BEST AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 78.332.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 61, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

G. Poncé.

(44829/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

INVIK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.539.

In the year two thousand two, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) INVIK INTERNATIONAL S.A. having its registered office in Bertrange, incorporated pursuant to a deed of notary Joseph Kerschen, residing in Luxembourg on November 26, 1990, published in the Mémorial C no. 85 on, February 25 1991, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 35.539 (the «Company»), amended at last by a deed of notary Joseph Kerschen on 15th October 1992, published in the Mémorial C no. 32 of 23rd January 1993.

The meeting is declared open at 9.30 a.m. and is presided by Mr Mikael Holmberg residing in Leudelange.

The chairman appoints Mrs. Nadine Gloesener residing in Vichten as secretary of the meeting.

Mr Gilles Wecker residing in Luxembourg is elected as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to record that

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Amendment of Article 2, the first two sentences, to read:

«The Company will have its registered office in Luxembourg-City. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg-City by a resolution of the board of directors.»

2. To set the registered office of the Company at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

3. Amendment of Article 3, to read:

«The purposes for which the company is formed is to engage in all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any business enterprise, including but not limited to the administration, management, control and development of any such enterprise, and to engage in all other transactions which a company created under the laws of Luxembourg may engage.»

4. To relieve as directors of the Board Mr Jan Hugo Stenbeck and Mr Stig Nordin, and to elect as new members of the Board:

- Thomas Jönsson

- Håkan Axelsson

The board of directors is then composed as follows:

Thomas Jönsson, Håkan Axelsson, Mikael Holmberg.

5. Amendment of Article 17, to read:

«The annual general meeting will be held in the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Tuesday of May of each year, at 2 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the five hundred thousand (500,000) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to amend Article 2, the first two sentences, to read:

«The Company will have its registered office in Luxembourg- City.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg-City by a resolution of the board of directors.»

Second resolution

The General Meeting resolves to set the registered office of the Company at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Third resolution

The General Meeting resolves to amend Article 3, to read:

The purposes for which the company is formed is to engage in all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any business enterprise, including but not limited to the administration, management, control and development of any such enterprise, and to engage in all other transactions which a company created under the laws of Luxembourg may engage.»

Fourth resolution

The General Meeting resolves to relieve as directors from the Board Mr Jan Hugo Stenbeck and Mr Stig Nordin, and to elect as new members of the Board:

- Mr Thomas Jönsson
- Mr Håkan Axelsson

The board of directors is then composed as follows:

Thomas Jönsson, Håkan Axelsson, Mikael Holmberg.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to amend Article 17, to read:

«The annual general meeting will be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Tuesday of May of each year, at 2 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 10.00 a.m. and these minutes were signed by the members of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

In faith of which, we, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVIK INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Bertrange, constituée le 26 novembre, 1990 par acte du notaire Joseph Kerschen, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 85 le 25 février 1991, et inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 35.539 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte Joseph Kerschen du 15 Octobre 1992, publié au Mémorial C n° 32 du 23 Janvier 1993.

L'assemblée est déclarée ouverte à 9.30 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelage.

Monsieur le Président désigne Madame Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire de noter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2, le deux premières phrases, à lire:

«La société aura son siège social à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg sur décision du conseil d'administration.»

2. De fixer le siège social de la société au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. Modification de l'article 3, à lire:

«L'objet pour lequel la société est constituée est de s'engager dans toute opération relevant directement ou indirectement de l'acquisition de participations dans toute entreprise commerciale, y compris, mais sans y être limitée, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de toute entreprise de ce genre, et de s'engager dans toutes autres opérations dans lesquelles une société de droit luxembourgeois peut s'engager.»

4. De libérer comme directeurs de la société Mess. Jan Hugo Stenbeck et Stig Nordin, et d'élire comme nouveaux administrateurs du conseil:

- Thomas Jönsson
- Håkan Axelsson

Le conseil d'administration se compose de manière suivante:

Thomas Jönsson, Håkan Axelsson, Mikael Holmberg.

5. Modification de l'article 17, à lire:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

I. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du conseil de l'assemblée; une telle liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de cette liste de présence que sur cinq cent mille (500.000) actions, toutes les actions représentant l'entiereté du capital social émis de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 2, les deux premières phrases, à lire:

«La société aura son siège social à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg sur décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer le siège social de la société au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 3, à lire:

«L'objet pour lequel la société est constituée est de s'engager dans toute opération relevant directement ou indirectement de l'acquisition de participations dans toute entreprise commerciale, y compris, mais sans y être limitée, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de toute entreprise de ce genre, et de s'engager dans toutes autres opérations dans lesquelles une société de droit luxembourgeois peut s'engager.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de libérer comme directeurs de la société Mess. Jan Hugo Stenbeck et Stig Nordin, et d'élire comme nouveaux administrateurs du conseil:

- Thomas Jönsson
- Håkan Axelsson

Le conseil d'administration se compose de manière suivante:
Thomas Jönsson, Håkan Axelsson, Mikael Holmberg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 17, à lire:

«L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

En foi de quoi, Nous, le notaire instrumentaire, ayant signé le présent acte à la date donnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 135S, fol. 67, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(44845/211/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

INVIK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.539.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(44846/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

BUSINESS BROADCASTING EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 40.444.

En date du 10 avril 2002 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 500.000,- est converti en EUR 12.394,68.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 105,32 pour le porter de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 4.249,- sans émission de parts sociales nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par part sociale est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»
6. Les 500 parts sociales existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour BUSINESS BROADCASTING EUROPE, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 22, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44832/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

**SUBSEA 7 (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HALLIBURTON LUXCO, S.à r.l.).**

Registered office: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 87.470.

In the year two thousand two, on the third day of June.

Before Us, Maître Lecuit, notary, residing in Hesperange.

There appeared for an extraordinary general meeting of the shareholder (the «Meeting») of the company HALLIBURTON LUXCO, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of notary Joseph Elvinger, on April, 26 2002, which has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»):

HALLIBURTONZ LTD., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Mrs Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, lawyer, residing in Metz, by virtue of a power of attorney, given in Houston on May 17, 2002,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that it is the sole shareholder of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Change of the name of the Company to SUBSEA 7 (LUXEMBOURG), S.à r.l.;
 2. Increase of the share capital of the Company by USD 22 (twenty-two United States dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 11,000 (eleven thousand United States dollars), represented by 500 (five hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 22 (twenty-two United States dollars) each to USD 11,022 (eleven thousand twenty-two United States dollars) and to issue 1 (one) new ordinary share having a nominal value of USD 22 (twenty-two United States dollars);
 3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under 2. above and payment of an issue premium in an aggregate amount of USD 3,160,978 (three million one hundred and sixty thousand nine hundred seventy-eight United States dollars) to be allocated to the premium reserve of the Company;
 4. Amendment of Article 4 of the articles of association of the Company;
 5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company or any lawyer of BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY to proceed to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;
 6. Appointment of John Smith as a new manager of the Company; and
 7. Miscellaneous.
- III. that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company to SUBSEA 7 (LUXEMBOURG), S.à r.l. Article 1 of the Articles of Association shall henceforth read as follows:

«Art. 1. Name and duration. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created (individually a «Shareholder» and collectively the «Shareholders»), a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of SUBSEA 7 (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereafter the «Company»).

The company is formed for an unlimited duration.»

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by USD 22 (twenty-two United States dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 11,000 (eleven thousand United States dollars), represented by 500 (five hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 22 (twenty-two United States dollars) each to USD 11,022 (eleven thousand twenty-two United States dollars) and to issue 1 (one) new ordinary share having a nominal value of USD 22 (twenty-two United States dollars).

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated here above, declares that it subscribes to the increase of the share capital represented by 1 (one) ordinary share having a nominal value of USD 22 (twenty-two United States dollars) and it fully pays up such new share together with an issue premium, in the aggregate amount of USD 3,161,000 (three million one hundred and sixty one thousand United States dollars) to be allocated to the premium reserve of the Company, by:

(a) a contribution in kind consisting of 1,000 shares (the «Norwegian Shares»), representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of BUCENTAUR INVEST AS, a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office at Bark Silas vei 5, Grimstad, 0904 Grimstad, Norway, such Norwegian Shares having a nominal value of NOK 100 (a hundred Norwegian kroner) each, and an aggregate fair market value of USD 11,000 (eleven thousand United States dollars).

(b) a contribution in kind consisting of 27 shares (the «Dutch Shares»), representing 15% (fifteen per cent) of the share capital of HALLIBURTON NEW DUTCH VESSEL CO. B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Weversbaan 1-3, 2352 BZ Leiderdorp, The Netherlands, such Dutch Shares having a nominal value of EUR 100 each, and an aggregate fair market value of USD 3,150,000 (three million one hundred and fifty thousand United States dollars).

Such contributions in an aggregate amount of 3,161,000 (three million one hundred and sixty-one thousand United States dollars) are to be allocated as follows: (i) an amount of USD 22 (twenty-two United States dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (ii) an aggregate amount of USD 3,160,978 (three million one hundred and sixty thousand nine hundred seventy-eight United States dollars) to be allocated to the premium reserve of the Company.

The value of the above contribution has been certified to the undersigned notary as follows:

I. Concerning the contribution of the Norwegian Shares:

a) by a balance sheet of BUCENTAUR INVEST AS dated May 22nd, 2002 signed for approval by its manager, which shows that the Norwegian Shares are worth at least USD 11,000 (eleven thousand United States dollars).

b) by a certificate dated May 22nd, 2002 issued by the sole manager of BUCENTAUR INVEST AS, which states in essence that:

1. HALLIBURTONZ is the owner of 1,000 shares, being 100% (one hundred per cent) of the Company's total share capital (the «Shares»);

2. The Shares are in registered form;

3. The Shares are fully paid-up;

4. HALLIBURTONZ LTD. is solely entitled to the Shares and has the power to dispose of the Shares;

5. None of the Shares is encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares is subject to any attachment;

6. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

7. According to Norwegian law and the articles of association of the Company, the Shares are freely transferable;

8. All formalities required in Norway subsequent to the contribution in kind of the Shares to the share capital increase of HALLIBURTON LUXCO, S.à r.l. have been or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

On May 22, 2002, the Shares to be contributed are worth at least USD 11,000 (eleven thousand United States Dollars), this estimation being based on the fair market value and the balance sheet of the Company as per May 22, 2002.

The appearing party, represented as stated here above, declares that the said value has not decreased between May 22nd, 2002 and the date of the present deed.

II. Concerning the contribution of the Dutch Shares:

a) by a balance sheet of HALLIBURTON NEW DUTCH VESSEL CO. B.V. dated May 22, 2002 signed for approval by its director which shows that the Dutch Shares are worth at least USD 3,150,000 (three million one hundred and fifty thousand United States dollars);

b) by a certificate dated May 21st, 2002 issued by Mr J.A.K. van Vliet, in his capacity of director of HALLIBURTON NEW DUTCH VESSEL Co. B.V., which states in essence that:

1. HALLIBURTONZ LTD. is the owner of 27 shares, being 15% (fifteen per cent) of the Company's total share capital (the «Shares»);

2. The Shares are in registered form;
3. The Shares are fully paid-up;
4. HALLIBURTONZ LTD. is solely entitled to the Shares and has the power to dispose of the Shares;
5. None of the Shares is encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares is subject to any attachment;
6. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
7. According to Dutch law and the articles of association of the Company, the Shares are freely transferable;
8. All formalities required in The Netherland subsequent to the contribution in kind of the Shares to the share capital increase of HALLIBURTON LUXCO, S.à r.l. have been or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
9. On May 21st, 2002, the Shares to be contributed are worth at least USD 3,150,000 (three million one hundred and fifty thousand United States Dollars), this estimation being based on the fair market value and the balance sheet of the Company as per May 21st, 2002.

The appearing party, represented as stated here above, declares that the said value has not decreased between May 21st, 2002 and the date of the present deed.

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

The Dutch Shares and the Norwegian Shares are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is as follows:

HALLIBURTONZ LTD.: 501 shares

Third resolution

As a consequence of the second resolution, the Meeting resolves to amend Article 4 of the articles of association of the Company to read henceforth as follows:

«**Art. 4 Capital.** The Company's subscribed and issued share capital is fixed at USD 11,022 (eleven thousand and twenty-two United States Dollars), represented by 501 (five hundred and one) ordinary shares having a nominal value of USD 22 (twenty-two United States Dollars) per share.

The subscribed and issued share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments in the Articles.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and appoints any manager of the Company or any lawyer of BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY for such purpose.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint Mr John Smith, Company director, having his business address at Wellheads Place, Dyce, Aberdeen, Scotland, effective as of today's date as a new manager, for an undetermined period of time, in addition to current manager Mr Douglas Lawrie.

Tax Exemption

As regards the contribution in kind to the share capital of the Company, consisting (together with the shares of HALLIBURTON NEW DUTCH VESSEL CO. B.V. already held by the Company) of at least 65% of the shares of HALLIBURTON NEW DUTCH VESSEL CO., which is incorporated and having its registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of Costs

For the purpose of registration, the net asset value of the Norwegian shares to be contributed, being USD 12,232.-, is valued at EUR 12,945.29

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 7,500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Hesperange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trois juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu lors d'une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'«Assemblée») de l'associé de la société HALLIBURTON LUXCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, en cours de procédure d'enregistrement auprès du Registre du Commerce

et des Sociétés, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 26 avril 2002, non encore publié au Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»):

HALLIBURTONZ LTD., une société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Metz, en vertu d'une procu-ration donnée à Houston, le 17 mai 2002.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie compa-rante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. que HALLIBURTONZ LTD. est l'unique associé de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société en SUBSEA 7 (LUXEMBOURG), S.à r.l.;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 22 (vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Améri-que) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 11.000 (onze mille dollars des Etats d'Unis d'Améri-que), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 22 (vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à USD 11.022 (onze mille vingt-deux dollars des Etats d'Unis d'Amérique) par voie d'émission d'1 (une) part sociale ayant une valeur nominale de USD 22 (vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique);

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social telle qu'indiquée au point 2. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission (le cas échéant) d'un montant total de 3.160.978 (trois millions cent soixante mille neuf cent soixante dix-huit dollars des Etats d'Unis d'Amérique) à la réserve de prime d'émission de la Société;

4. Modification de l'article 4 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y intégrer les modifications décrites ci-dessus, avec pouvoir donné à n'importe quel gérant de la Société ou tout avocat de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY, afin de procéder à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

6. Nomination d'un nouveau gérant, John Smith, et

7. Divers.

III. que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée résout de modifier la dénomination de la société en SUBSEA 7 (LUXEMBOURG), S.à r.l.

L'Assemblée procède à une modification et à une nouvelle rédaction de l'Article 1^{er} qui est désormais le suivant:

«Art. 1^{er}. Dénomination - Durée

Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées (cha-cun, un «Associé» et ensemble, les «Associés») une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de SUBSEA 7 (LUXEMBOURG), S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 22 (vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 11.000 (onze mille dollars des Etats d'Unis d'Amérique), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 22 (vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à USD 11.022 (onze mille vingt-deux dollars des Etats d'Unis d'Amérique) par voie d'émission d'1 (une) part sociale ordinaires ayant une valeur nominale de USD 22 (vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare souscrire à l'augmentation de capital social représentée par 1 (une) part sociale, ayant une valeur nominale de USD 22 (vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique), et la partie comparante effectue le paie-ment de la totalité de cette nouvelle part sociale émise, ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 3.161.000 (trois millions cent soixante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à la réserve de prime d'émis-sion de la Société, par:

(a) un apport en nature consistant en 1.000 actions (les «Actions Norvégiennes»), représentant 100% du capital social de BUCENTAUR INVEST AS, une société de droit norvégien, dont le siège social se situe à Bark Silas vei 5, Grimstad, 0904 Grimstad, Norvège. Les Actions Norvégiennes ont une valeur nominale de NOK 100 (cent couronnes norvégiennes) chacune, et une valeur du marché totale de USD 11.000 (onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(b) un apport en nature consistant en 27 actions (les «Actions Néerlandaises»), représentant 15% du capital social de HALLIBURTON NEW DUTCH VESSEL CO. B.V., une société de droit néerlandais, dont le siège social se situe à We-versbaan 1-3, 2352 BZ Leiderdorp, Pays-Bas. Les Actions Néerlandaises ont une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, et une valeur du marché totale de USD 3.150.000 (trois millions cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique);

Lesdits apports, d'un montant total de USD 3.161.000 (trois millions cent soixante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), seront affectés comme suit: (i) le montant de USD 22 (vingt-deux dollars des Etats d'Unis d'Amérique) sera affecté au compte du capital social nominal de la Société et (ii) le montant de 3.160.978 (trois millions cent soixante mille neuf cent soixante dix-huit dollars des Etats d'Unis d'Amérique) sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur des apports a été certifiée au notaire instrumentaire de la manière suivante:

I - Pour l'apport des Actions Norvégiennes:

(a) par le bilan de BUCENTAUR INVEST AS en date du 22 mai 2002, signé pour approbation par son directeur, et qui indique que la valeur des Actions Norvégiennes est d'au moins USD 11.000 (onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(b) par un certificat en date du 22 mai 2002, émis par le conseil d'administration de BUCENTAUR INVEST AS qui confirme, en substance, que:

1) HALLIBURTONZ LTD. est le propriétaire des Actions Norvégiennes ayant une valeur nominale de NOK 100 chacune, représentant 100% du capital social de BUCENTAUR INVEST AS;

2) les Actions Norvégiennes ont été entièrement libérées;

3) HALLIBURTONZ LTD. est le seul propriétaire des Actions Norvégiennes et a la capacité d'en disposer;

4) aucune des Actions Norvégiennes n'est grevée d'un gage, nantissement, pacte d'usufruit ou autre sûreté, il n'existe aucun droit permettant de se voir attribuer un gage ou un pacte d'usufruit sur les Actions Norvégiennes et aucune des Actions Norvégiennes ne peut faire l'objet d'une saisie;

5) il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander qu'une ou plusieurs Actions Norvégiennes lui soit transférées;

6) les Actions Norvégiennes sont librement cessibles, en vertu du droit norvégien et des statuts de BUCENTAUR INVEST AS;

7) toutes les formalités requises en Norvège en relation avec l'apport en nature des Actions Norvégiennes seront effectuées après réception d'une copie certifiée du présent acte; et

8) à la date du 22 mai 2002, les Actions Norvégiennes apportées à la Société ont une valeur d'au moins USD 11.000 (onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, déclare que ladite valeur n'a pas diminuée entre le 22 mai 2002 et la date du présent acte.

I - Pour l'apport des Actions Néerlandaises:

(a) par le bilan de HALLIBURTON NEW DUTCH VESSEL CO B.V., en date du 22 mai 2002, signé pour approbation par son représentant légal, et qui indique que la valeur des Actions Néerlandaises est d'au moins USD 3.150.000 (trois millions cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(b) par un certificat en date du 21 mai 2002, émis par Monsieur J.A.K. van Vliet, en sa capacité d'administrateur de NEW DUTCH VESSEL CO., qui confirme, en substance, que:

1) HALLIBURTONZ LTD. est le propriétaire des Actions Néerlandaises ayant une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant 15% du capital social de HALLIBURTON NEW DUTCH VESSEL CO B.V.;

2) les Actions Néerlandaises ont été entièrement libérées;

3) HALLIBURTONZ LTD. est le seul propriétaire des Actions Néerlandaises et a la capacité d'en disposer;

4) aucune des Actions Néerlandaises n'est grevée d'un gage, nantissement, pacte d'usufruit ou autre sûreté, il n'existe aucun droit permettant de se voir attribuer un gage ou un pacte d'usufruit sur les Actions Néerlandaises et aucune des Actions Néerlandaises ne peut faire l'objet d'une saisie;

5) il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels une personne, autre que HALLIBURTON NEW DUTCH VESSEL CO B.V., serait autorisée à demander qu'une ou plusieurs Actions Néerlandaises lui soit transférées;

6) les Actions Néerlandaises ne sont pas librement cessibles, en vertu du droit néerlandais et des statuts de HALLIBURTON NEW DUTCH VESSEL CO B.V. Les Actions Néerlandaises sont soumises à une clause d'agrément et l'apport des Actions Néerlandaises à l'augmentation de capital de la Société est effectuée en conformité avec cette clause d'agrément;

7) toutes les formalités requises aux Pays-Bas en relation avec l'apport en nature des Actions Néerlandaises seront effectuées après réception d'une copie certifiée du présent acte;

8) à la date du 21 mai 2002, les Actions Néerlandaises apportées à la Société ont une valeur d'au moins USD 3.150.000 (trois millions cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, déclare que ladite valeur n'a pas diminuée entre le 21 mai 2002 et la date du présent acte.

Les copies des documents mentionnés ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte et seront enregistrées avec lui.

Les Actions Norvégiennes et les Actions Néerlandaises sont en conséquence à la disposition de la Société, tel qu'il en a été prouvé au notaire soussigné.

L'Assemblée décide en conséquence d'acter que les participations dans la Société sont les suivantes:

HALLIBURTONZ LTD: 501 parts sociales.

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à USD 11.022 (onze mille vingt deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 501 (cinq cent une) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 22 (vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y intégrer les modifications décrites ci-dessus et mandate et autorise n'importe quel gérant de la Société ou tout avocat de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY à ces fins.

Cinquième résolution

L'Assemblée résout de nommer en qualité de gérant M. John Smith, Directeur de société, ayant pour adresse professionnelle à Wellheads Place, Dyce, Aberdeen, Ecosse, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en plus de Monsieur Douglas Lawrie.

Exemption fiscale

En ce qui concerne l'apport en nature des Actions Néerlandaises (en ce compris les actions de HALLIBURTON NEW DUTCH VESSEL CO. B.V. déjà détenues par la Société) à la Société consistant en au moins 65% des actions de sociétés constituées et ayant leur siège social au sein de l'Union Européenne, la Société déclare que les conditions d'exemption du droit d'apport telles que prévues par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur nette des parts Norvégiennes, étant de USD 12.232, est évaluée à EUR 12.945,29.

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ EUR 7.500.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Le présent acte notarial a été rédigé à Hesperange au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Armstrong-Cerfontaine, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 135S, fol. 69, case 7. – Reçu 129,45 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 juin 2002.

G. Lecuit.

(44833/226/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SUBSEA 7 (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 87.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 juin 2002.

G. Lecuit.

(44834/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

F.D.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.340.

L'an deux mille deux, le vingt-huit mai.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée F.D.V. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, R.C. Luxembourg section B numéro 61.340, constituée suivant acte reçu le 27 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 57 du 26 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés par actes du 24 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 914 du 17 décembre 1998, du 6 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 59 du 2 février 1999, du 8 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 410 du 3 juin 1999 et pour la dernière fois par acte du 23 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 65 du 20 janvier 2000.

Les fonctions du bureau de l'assemblée sont assurées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Celui-ci déclare et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que les deux actionnaires, détenant ensemble les 18.200 (dix-huit mille deux cents) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire et ont eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous ses points.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la désignation de valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de liras italiennes en euros au taux de conversion officiel et avec effet à la date du 1^{er} janvier 2002.

2.- En vertu de la loi du 10 décembre 1998 telle que prorogée, augmentation de capital à concurrence de EUR 48,44 par incorporation de résultats reportés.

3.- Fixation du montant du capital autorisé converti à EUR 3.615.000,-.

4.- Modification des articles 4 et 6.1. des statuts pour refléter les décisions prises.

5.- Transfert du siège social de la société à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

L'assemblée reconnaît que les faits ci-dessus tels qu'exposés par le bureau sont exacts et que l'assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer.

En vertu de l'article 1^{er} de la loi du 10 décembre 1998 en relation avec la conversion du capital des sociétés commerciales en euros, telle que modifiée et prorogée par la loi du 1^{er} août 2001, le bureau propose à l'assemblée de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour convertir le capital de la Société en euros, et de donner tous pouvoirs au détenteur d'une copie des présentes aux fins de parvenir aux modifications statutaires qui découleront de la conversion et au dépôt au registre de commerce et des sociétés de l'acte modificatif et des statuts coordonnés, ainsi qu'aux publications requises par la loi au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des 18.200 (dix-huit mille deux cents) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de liras italiennes en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,-=ITL 1936,27.

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le montant de EUR 939.951,56 résultant de la conversion à concurrence de EUR 48,44 afin de porter le capital souscrit à EUR 940.000,- sans création d'actions nouvelles, en transférant ledit montant des résultats reportés au capital souscrit.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé converti à EUR 3.615.000,-, qui sera représenté par 70.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 5 et 6.1. des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 940.000,- (neuf cent quarante mille euros), divisé en 18.200 (dix-huit mille deux cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 3.615.000,- (trois millions six cent quinze mille euros) qui sera divisé en 70.000 (soixante-dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société du 51, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont ce procès-verbal, dressé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes et, lecture faite le comparant a signé la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 135S, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(44866/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

F.D.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.340.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(44867/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

IBIZ GROUP - INTERNET BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.584.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, volume 135S, folio 67, case 2, que la société IBIZ GROUP - INTERNET BUSINESS S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

J. Elvinger.

(44849/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

TMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Wäistrooss.
R. C. Luxembourg B 45.537.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TMC S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, R. C. Luxembourg section B numéro 45.537, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2 du 4 janvier 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification des deux premières phrases de l'article deux des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Schengen. Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune de Schengen.»

2.- Transfert du siège social de la société du 12, rue Engling, L-1466 Luxembourg à L-5445 Schengen, Wäistrooss 1e.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 12, rue Engling, L-1466 Luxembourg à L-5445 Schengen, Wäistrooss 1C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les deux premières phrases de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Schengen. Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune de Schengen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Evrard, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 135S, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(44848/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

IMMOBILIERE BUCHHOLTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 8.003.

Constituée suivant acte sous seing privé, en date du 16 juin 1968, acte publié au Mémorial C n° 125 du 27 août 1968, modifiée par-devant Maître Carlo Funck en date du 6 juin 1974, acte publié au Mémorial C n° 177 du 5 septembre 1974, modifiée par acte sous seing privé en date du 20 novembre 1975, modifiée par-devant Maître Carlo Funck en date du 7 mars 1978, acte publié au Mémorial C n° 112 du 30 mai 1978, modifiée par-devant Maître Paul Frieders en date du 28 avril 1982, acte publié au Mémorial C n° 159 du 14 juillet 1982, modifiée par-devant Maître Paul Frieders en date du 10 octobre 1983, publiés au Mémorial C n° 344 du 25 novembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1986, acte publié au Mémorial C n° 271 du 24 septembre 1986, modifiée par-devant Maître Jacques Delvaux en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial C n° 443 du 5 octobre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE BUCHHOLTZ, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

(44891/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

LUBEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 40.828.

L'an deux mille deux, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LUBEN S.A., R.C. Numéro B 40.828 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 517 du 11 novembre 1992.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte du même notaire en date du 21 décembre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quarante mille (40.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 40.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et expression du capital social en euros.
2. Réduction du capital social par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de soixante-quatorze euros et neuf cents (EUR 74,09) pour le ramener de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros et neuf cents (EUR 991.574,09) représenté par quarante mille actions (40.000) actions sans valeur nominale à neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 991.500,-).
3. Fixation du capital autorisé à sept millions quatre cent mille euros (EUR 7.400.000,-).
4. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
5. Modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société.
6. Fixation de la date de l'Assemblée Générale annuelle.
7. Refonte des statuts.
8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros et neuf cents (EUR 991.574,09) représenté par quarante mille actions (40.000) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-quatorze euros et neuf cents (EUR 74,09) pour le ramener de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros et neuf cents (EUR 991.574,09) représenté par quarante mille actions (40.000) actions sans valeur nominale à neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 991.500,-) par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires.

Troisième résolution

Le capital autorisé est fixé à sept millions quatre cent mille euros (EUR 7.400.000,-).

Quatrième résolution

Dans les statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent est supprimée.

Quatrième résolution

La société sera désormais engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 19 mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUBEN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 991.500,-) divisé en quarante mille (40.000) actions sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à sept millions quatre cent mille euros (EUR 7.400.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 14 mai 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 19 mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 135S, fol. 47, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

J. Elvinger.

(44840/211/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

TWIN ESTATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 75.686.

Constituée par-devant Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 630 du 5 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TWIN ESTATES, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

(44892/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

OCTANS S.A., Société Anonyme,**(anc. OCTANS S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.906.

L'an deux mille deux, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OCTANS S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 61.906, constituée sous la dénomination de MICHELETTI INTERNATIONAL HOLDING S.C.A., suivant acte reçu le 4 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 139 du 5 mars 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.200 (mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une soparfi, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2002.

2. Le cas échéant, modification de l'article 4 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement «soparfi», et ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société, en omettant la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. M. Tonelli, A. Uhl, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 135S, fol. 53, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

J. Elvinger.

(44860/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

PESCARA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 77.386.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2002, enregistré à Luxembourg le 22 mai 2002, volume 1355, folio 48, case 3, que la société PESCARA 2 S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

J. Elvinger.

(44861/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

**DECAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.719.

L'an deux mille deux, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DECAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, Route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, n° 45.719 constituée suivant acte reçu le 26 novembre 1993, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial n° 29 du 25 janvier 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 150.000 (cent cinquante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Adoption d'un nouvel objet social par la modification de l'article 4 des statuts avec effet au 1^{er} janvier 2002, comme suit:

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociations et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts ou avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Ces faits étant exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident de ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société commerciale de participation financière.

En conséquence et avec effet au 1^{er} janvier 2002, l'assemblée décide d'adopter un nouvel objet social ayant la teneur reprise à l'ordre du jour et par conséquent de modifier l'article quatre des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociations et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts ou avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 135S, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(44835/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

**CAPRICORNO HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. CAPRICORNO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.505.

L'an deux mille deux, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CAPRICORNO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 41.505, constituée suivant acte reçu le 29 septembre 1992, publié au Mémorial C numéro 620 du 24 décembre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Pia Mausen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les six cents (600) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement du statut de société anonyme holding en «Soparfi».

2) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour compte d'autrui, à Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciales et financière.»

3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Ries, P. Mausen, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 135S, fol. 47, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

J. Elvinger.

(44856/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ENTREPRISE DE TRAVAUX EUROPEENS S.A. (EDTE S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 45.877.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 1999
Assemblée tenue de façon extraordinaire en date du 12 octobre 2001*

L'Assemblée Générale Ordinaire pour laquelle tout le capital social est représenté est ainsi donc légalement réunie et prend à l'unanimité les décisions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, de supprimer la valeur nominale des actions.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Après conversion, le capital social sera fixé à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts euros virgule cinquante-sept centimes (EUR 743.680,57) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, d'augmenter le capital social de six mille trois cent dix-neuf euros virgule quarante-trois centimes (EUR 6.319,43) par prélèvement sur les résultats reportés, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social sera fixé à un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000), représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de rétablir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 6 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 47, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44895/578/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

V TRUST GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.491.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

V TRUST GROUP (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44973/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

JAMAR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 13.158.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 juin 2002.

(44896/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

PREFACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 38.165.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 juin 2002.

(44897/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

PREFACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 38.165.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 juin 2002.

(44898/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

PREFACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 38.165.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 juin 2002.

(44899/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

PALUTRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.727.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 février 2002, Monsieur Jacques Claeys, employé privé, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Romain Zimmer, administrateur démissionnaire.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mai 2002, la société MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Francine Herkes, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour PALUTRA S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 36, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44946/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

INTERLOGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 40.331.

—
Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour INTERLOGE S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44903/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

FIAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 54.637.

—
Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour FIAR S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44904/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

FISECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 29.647.

—
Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 54, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour FISECO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44905/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

EQUANT SAS.

Siège social: F-92400 Courbevoie, 14, Villa des Fleurs.

R. C. Nanterre B 722.037.215.

Succursale de Luxembourg

Adresse: L-1360 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, Airport Luxair Center.

R. C. Luxembourg B 45.518.

—
Extrait d'une décision du président de la société en date du 15 novembre 2001

Il résulte de la décision du Président:

- que Monsieur Peter Reinartz demeurant au 55, Koustraat, B-8970 Poteringe, Belgique a été nommé Gérant de la succursale au Luxembourg, avec effet au 15 novembre 2001.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour EQUANT SAS

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 54, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44982/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

PARTICIPATION A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 70.807.

Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 54, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour PARTICIPATION A & F S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44906/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ALIDIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 81.093.

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALIDIS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, R. C. Luxembourg section B numéro 81.093, constituée suivant acte reçu le 8 mars 2001, publié au Mémorial C page 42.569 de 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy Meneguz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 750 (sept cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi que toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières.»

2) Modification de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts (objet) pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi que toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
 Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.
 Signé: R. Meneguz, A.-M. Primiceri, G. Vittore, J. Elvinger.
 Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 38, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 13 juin 2002. J. Elvinger.

(44852/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ALIDIS HOLDING S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
 R. C. Luxembourg B 81.093.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(44853/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SHUTTLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SHUTTLE INVESTMENTS S.A.).
 Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
 R. C. Luxembourg B 58.287.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 juin 2002 que les mandats des administrateurs sortants, M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen ainsi que celui du Commissaire aux comptes, STENGEST, S.à r.l., ont été reconduits pour une période de six ans.

Pour extrait conforme
 STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 47, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44935/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SHUTTLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SHUTTLE INVESTMENTS S.A.).
 Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
 R. C. Luxembourg B 58.287.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.
 STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.
 Signature

(44936/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SHUTTLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SHUTTLE INVESTMENTS S.A.).
 Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
 R. C. Luxembourg B 58.287.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.
 STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.
 Signature

(44937/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

NATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 77.582.

L'an deux mille deux, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 21 août 2000 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la Présidence du sieur Marc Bodelet, juriste, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire, la dame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'Assemblée choisit comme scrutateur le sieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'objet social et modification subséquente du premier alinéa de l'article second des statuts.

2. Modification de la clôture de l'exercice social du 30 juin au 31 décembre et pour la première fois en 2002 et modification subséquente de l'article 12 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signé par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article second des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet toutes activités d'intermédiaire et de représentation commerciales ainsi que l'achat et la vente, l'importation et/ou l'exportation, la conception, la mise au point, le conditionnement, la distribution et la consignation de produits de consommation industrielle, commerciale ou privée ainsi que de matériel et des services destinés à toutes activités d'entreprises industrielles, commerciales ou privées.»

Seconde résolution

L'assemblée décide d'étendre le présent exercice social au 31 décembre 2002 et de modifier en conséquence la clôture de l'exercice du 30 juin au 31 décembre et de modifier l'article 12 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bodelet, R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 12CS, fol. 72, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

J. Elvinger.

(44855/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

BY INTERNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 62.559.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2002, vol. 566, fol. 74, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A.

Signature

(44918/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

DOMAINE RESIDENTIEL DU CENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 70.796.

Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 54, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour DOMAINE RESIDENTIEL DU CENTS S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44907/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

PRITOH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 64.788.

L'an deux mille deux, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PRITOH INTERNATIONAL S.A., R.C. Numéro B 64.788 ayant son siège social à Luxembourg au 4, rue du marché aux Herbes, constituée par acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 615 du 27 août 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 82 du 16 janvier 2002.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent seize euros (EUR 516,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent seize mille euros (EUR 516.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Echange des mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cinq cent seize euros (EUR 516,-) chacune contre quatre cent douze mille huit cents (412.800) actions avec une valeur nominale de un euros vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe a) des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de l'échange des mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cinq cent seize euros (EUR 516,-) chacune contre quatre cent douze mille huit cents (412.800) actions avec une valeur nominale de un euros vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Tous pouvoirs est conféré au conseil d'administration pour procéder à l'échange desdites actions par l'annulation des mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cinq cent seize euros (EUR 516,-) chacune et l'émission subséquente de quatre cent douze mille huit cents (412.800) actions avec une valeur nominale de un euros vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les prédites actions seront réparties par le conseil d'administration entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 5 paragraphe a) des statuts est modifié de telle façon qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** a) Le capital social émis est fixé à cinq cent seize mille euros (516.000,-) représenté par quatre cent douze mille huit cents (412.800) actions avec une valeur nominale de un euros vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.15 heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 135S, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

J. Elvinger.

(44857/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

CORLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 46.855.

L'an deux mille deux, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme établie à Luxembourg, sous la dénomination CORLO HOLDING S.A., R. C. Luxembourg Numéro B 46.855, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 24 février 1994, acte publié au Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial numéro C 229 du 10 juin 1994.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Maître Jean-Paul Goerens, Avocat, de résidence à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) francs luxembourgeois, chacune, représentant le capital social de deux millions (2.000.000,-) de francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés et celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Dissolution et mise en liquidation de la société avec arrêt des activités à effet du présent acte.

b) Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes

c) Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs de mise en liquidation.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de dissoudre la société et de la mettre en liquidation avec arrêt immédiat des activités.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, et par vote spécial, de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Madame Sabine Perrier, demeurant 5, chemin du Colombier, 57100 Thionville-Elange, France, liquidateur de la Société, laquelle aura tous pouvoirs, prévus par la loi pour la mise en liquidation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Goerens, H. Janssen, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 12CS, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

J. Elvinger.

(44885/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

BRUYERES-BRIDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 62.161.

Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 54, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour BRUYERES-BRIDEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44909/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SABLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 80.212.

Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 55, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour SABLON S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44910/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

DOMAINE VERTBOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 74.514.

Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 55, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour DOMAINE VERTBOIS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44911/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

EGN B.V.

Siège social: NL-1043 GL Amsterdam, 21-23, Gatwickstraat.
R. C. Amsterdam B 33.206.745.

Succursale: EGN B.V., Luxembourg branch

Adresse: L-1360 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, Luxair Cargo Centre, Bureaux J2075-J2077.

R. C. Luxembourg B 62.013.

Extrait de la décision du gérant de la société en date du 15 novembre 2001

Il résulte de l'extrait:

- que Monsieur René Neyrinckest est révoqué de sa fonction de gérant avec effet au 1^{er} novembre 2001;
- que Monsieur Peter Reinartz demeurant au 55, Koustraat, B-8970 Poteringe, Belgique a été nommé Gérant de la succursale au Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2001.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour EGN B.V.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 54, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44983/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ARCHILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 19, rue Driecht.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-neuf avril.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur Bassem Jouaide, architecte, demeurant à L-9554 Wiltz, 15, rue du Pont.
2. Mademoiselle Sandra Jouaide, étudiante, demeurant à B-4000 Liège, 265, rue Saint Laurent.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture ainsi que la promotion immobilière, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger. La société a aussi comme objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de la favoriser.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ARCHILUX S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à L-9713 Clervaux, 19, rue Driecht.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Bassem Jouaide, prénommé, soixante-dix parts sociales	70
2. Mademoiselle Sandra Jouaide, prénommée, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dés-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Déclaration pour le fisc

Conformément aux articles 6 et 7 de la loi modifiée du 29 décembre 1971, la société ARCHILUX Sà r.l. est à considérer comme société familiale.

Réunion des associés

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant:

Monsieur Bassem Jouaide, architecte, demeurant à L-9554 Wiltz, 15, rue du Pont.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ sept cent cinquante (750) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Jouaide - S. Jouaide - F.Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 2 mai 2002, vol. 609, fol. 6, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2002.

F. Unsen.

(92161/234/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2002.

HEIDERSCHIED TRINY TRANSPORTS INTERNATIONAUX, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

H. R. Luxemburg B 22.153.

AUSZUG

Es geht aus dem Versammlungsprotokoll, aufgenommen durch Notar Robert Schuman, mit Amtssitz zu Differdingen am 7. Juni 2002, einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 10. Juni 2002, Band 869, Blatt 39, Feld 4, hervor:

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse des Gesellschaftssitzes festzulegen in L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

Folglich bekommt der erste Absatz von Artikel 4 folgenden Wortlaut:

«**Art. 4.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.»

Für Gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Differdingen, den 17. Juni 2002.

R. Schuman

Der Notar

(44925/237/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

HEIDERSCHIED TRINY TRANSPORTS INTERNATIONAUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxemburg B 22.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44926/237/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

**MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. MoneyClip INSURANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.
R. C. Diekirch B 6.035.

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONEYCLIP INSURANCE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont, R.C.S. Diekirch section B numéro 6035, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 776 du 24 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 13 février 2001, publié au Mémorial C numéro 889 du 17 octobre 2001,
 - en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1.252 du 31 décembre 2001,
 - en date du 3 avril 2002, en voie de publication au Mémorial C,
- ayant un capital social fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (30.990,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Vandevyvere, directeur, demeurant à Kortrijk (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant à Waldbredimus.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Changement de la dénomination de la société en MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A.
- 2.- Modification de l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A.»

- 3.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4**. La société a pour objet, par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, le courtage, le conseil et la représentation dans toutes les branches d'assurance conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer ayant un objet identique, analogue ou complémentaire au sien.

Elle peut faire toutes les opérations mobilières ou immobilières, commerciales ou financières de nature à faciliter ou à développer directement ou indirectement son activité sociale.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article quatre des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4**. La société a pour objet, par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, le courtage, le conseil et la représentation dans toutes les branches d'assurance conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer ayant un objet identique, analogue ou complémentaire au sien.

Elle peut faire toutes les opérations mobilières ou immobilières, commerciales ou financières de nature à faciliter ou à développer directement ou indirectement son activité sociale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Vandevyvere - M. Wittmann - B. Lejeune - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2002, vol. 519, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2002.

J. Seckler.

(92153/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juin 2002.

QBIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch.

R. C. Luxembourg B 76.722.

Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 55, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour QBIC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44912/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

BP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

R. C. Luxembourg B 45.782.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(44992/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

BP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

R. C. Luxembourg B 45.782.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 22 mai 2002 que le nouveau conseil d'administration est composé comme suit:

		Sortant en
Monsieur K. Störmer	Président	2004
Monsieur Romain Hoffman	Administrateur-délégué	2004
Monsieur M. Corthier	Administrateur	2003
Monsieur G. Settelmeier	Administrateur	2005

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 juin 2002

Par mandat

N. Schaeffer

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 57, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44994/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

S.H.E. S.A., SOCIETE HIPPIQUE ET D'ELEVAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8533 Elvange, 82, Haaptstrooss.

STATUTS

L'an deux mille deux, le seize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Madame Martine Ehlinger, employée privée, demeurant à L-8533 Elvange, 82, Haaptstrooss.

2.- La société anonyme STAR PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marcel Ehlinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-2213 Luxembourg, 14, rue de Nassau.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE HIPPIQUE ET D'ELEVAGE S.A., en abrégé S.H.E. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Elvange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la location de boxes pour chevaux, la prise en pension de chevaux, l'achat et la vente de chevaux.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. L'actionnaire désirant céder ses actions doit en informer les autres actionnaires et le conseil d'administration par lettre recommandée à la poste, ce jour sera appelé ci après: Jour J.

Les actionnaires restants disposent alors d'un délai maximum d'un mois, c'est-à-dire: jusqu'au jour J+30, pour exercer leur droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société.

Si les actionnaires ne souhaitent pas exercer un droit de préemption, la vente devient libre.

La renonciation d'un ou de plusieurs actionnaires à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres actionnaires proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

Le prix de vente des actions est fixé de commun accord entre les parties. En cas de désaccord quant au prix fixé, les parties désigneront un expert qui aura pour mission de calculer une nouvelle valeur des actions dans un délai supplémentaire d'un mois, c'est-à-dire: jusqu'au jour J+60.

Au cas où un accord ne pourrait être trouvé, chaque partie désignera son expert. Le collège des trois (3) experts disposera alors d'un délai supplémentaire d'un mois, c'est-à-dire: jusqu'au jour maximum J+90, pour remettre son rapport et communiquer la valeur des actions. Cette dernière valeur sera celle qui sera alors obligatoirement retenue pour la cession.

Dans tous les cas, les experts devront avoir remis leur rapport au plus tard avant la fin du troisième mois, soit J+90, après la signification de l'actionnaire désirant céder ses actions.

Passé ce délai, la vente devient libre.

Le prix de rachat est payable à la signature de l'acte de cession.

Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la société et aux actionnaires.

Art. 8. En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers de l'actionnaire décédé ne travaillant pas effectivement dans la société au moment du décès du de cujus devront se soumettre aux dispositions de l'article 7 après avoir informé par lettre recommandée à la poste les autres actionnaires et le conseil d'administration de leur souhait de conserver les actions.

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, et du président du conseil d'administration ou par la signature conjointe de tous les administrateurs de la société.

Art. 11. Le ou les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 17. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Madame Martine Ehlinger, employée privée, demeurant à L-8533 Elvange, 82, Haaptstrooss, soixante-quinze actions,	75
2.- La société anonyme STAR PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, vingt-cinq actions,	25
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Martine Ehlinger, employée privée, demeurant à L-8533 Elvange, 82, Haaptstrooss, présidente du conseil d'administration.

b) Monsieur Marcel Ehlinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-2213 Luxembourg, 14, rue de Nassau.

c) Monsieur Marc Hengen, maître d'équitation, demeurant à L-8533 Elvange, 82, Haaptstrooss.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Isabelle Louis, employée privée, demeurant à B-6971 Champlon, 16, rue des Fers, (Belgique).

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

5.- Le siège social est établi à L-8533 Elvange, 82, Haaptstrooss.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article dix (10) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Marc Hengen, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Ehlinger - M. Ehlinger - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2002, vol. 519, fol. 114, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2002.

J. Seckler.

(92154/231/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juin 2002.

HOLDING N.AREND & C.FISCHBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 61.563.

Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 55, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour *HOLDING N.AREND & C.FISCHBACH S.A.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44913/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

JEFFERIES EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.770.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 mai 2002, enregistré à Grevenmacher, le 4 juin 2002, volume 519, folio 17, case 7;

I.- Que la société anonyme (société d'investissement à capital variable) JEFFERIES EQUITY FUND, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 81.770, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 405 du 1^{er} juin 2001.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions en une seule main la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 2002.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(44932/231/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

F. LODOMEZ PROMOTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 78.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt huit mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Freddy Lodomez, entrepreneur, demeurant à B-4960 Malmédy, Xhoffraix, 21, Chemin du Raideu,
2. Monsieur Franck Lodomez, gérant de société, demeurant à B-4960 Malmédy, Xhoffraix, 23, Chemin du Raideu,
3. Monsieur John Lodomez, ouvrier, demeurant à B-4960 Malmédy, Xhoffraix, 19, Chemin du Raideu.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme, sous la dénomination de F. LODOMEZ PROMOTION IMMOBILIERE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Wincrange. Il pourra en tout temps être transféré par les associés dans la localité du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat, la vente et la location de biens immobiliers, mobiliers, et toutes autres opérations commerciales qui sont en relation directe ou indirecte avec l'objet social.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, change ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cent quatorze mille euro (EUR 114.000,-) représenté par cent quatorze (114) actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions respectivement, le ou les héritiers d'un actionnaire décédé devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 11. La société se trouve engagée par la signature nécessaire et incontournable de l'administrateur ayant les compétences de la matière ensemble avec un autre administrateur.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le premier lundi de juin 2003.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Freddy Lodomez, prénommé, trente huit actions	38
2. Monsieur Franck Lodomez, prénommé, trente huit actions	38
3. Monsieur John Lodomez, prénommé, trente huit actions	38
Total: cent quatorze	114

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent quatorze mille euros se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Freddy Lodomez, ci-devant nommé.

b) Monsieur Franck Lodomez, ci-devant nommé.

c) Monsieur John Lodomez, ci-devant nommé.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Emmanuel Pierre, employé, demeurant à B-4960 Malmédy, rue Large Voie 12A, Xhoffraix.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

5.- Le siège social est fixé à L-9780 Wincrange, Maison 78.

6.- Est nommé aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, Monsieur Freddy Lodomez, préqualifié.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Diekirch.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lodomez - F. Lodomez - J. Lodomez - P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 135S, fol. 57, case 3. – Reçu 1.140 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 6 juin 2002. P. Bettingen.

(92155/202/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2002.

PFANDBRIEF BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxemburg B 71.104.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 mai 2002

La démission de Monsieur Theodor Knepper, domicilié à Deisenhofen, Allemagne, de ses fonctions d'administrateur-délégué est acceptée avec effet au 1^{er} juin 2002. Monsieur Martin Schulte, demeurant à Trier, Allemagne, est nommé nouveau directeur-délégué à partir du 1^{er} juin 2002, fonction qu'il exerce conjointement avec Monsieur Gerhard Kainz, actuellement administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour PFANDBRIEF BANK INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44981/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

HEADER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.470.

L'an deux mille deux, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HEADER HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 45.470, constituée suivant acte reçu le 4 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 602 du 18 décembre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Pia Mausen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les vingt-neuf mille (29.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement du statut de société anonyme holding en «Soparfi».

2) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour compte d'autrui, à Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciales et financière.»

3) Changement de la date de clôture au 31 décembre de chaque année, et pour la première fois le 31 décembre 2002.

4) Modification du capital social en EUR 1.497.725,01 et suppression de la valeur nominale des actions existantes.

5) Augmentation du capital social de EUR 2.274,99 pour le porter de EUR 1.497.725,01 à EUR 1.500.000,-, par augmentation des pertes reportées à due concurrence, et fixation de la valeur nominale des actions à EUR 100,- chacune. Le capital est désormais fixé à EUR 1.500.000,-, représenté par 15.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

6) Changement du siège social de la société du 11, boulevard Prince Henri au 5, boulevard de la Foire.

7) Modifications subséquentes des statuts.

8) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture au 31 décembre de chaque année, et pour la première fois le 31 décembre 2002 et de modifier en conséquence l'article onze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des vingt-neuf mille (29.000) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de liras italiennes en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1998 à EUR 1,- (un euro)=ITL 1.936,27 (mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept liras italiennes).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le montant de EUR 1.497.725,01 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-cinq euros et un cents) résultant de la conversion à concurrence de EUR 2.274,99 (deux mille deux cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-dix-neuf cents) afin de porter le capital souscrit à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) sans création d'actions nouvelles, par augmentation consécutive des pertes reportées en l'amenant à EUR 199.024,83 et de restaurer la valeur nominale des actions à EUR 100,- (cent euros).

Cette opération est effectuée dans le cadre de la conversion du capital en euros et n'a pour seul objectif que l'harmonisation des montants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Ries, P. Mausen, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 12CS, fol. 72, case 9. – Reçu 22,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

J. Elvinger.

(44858/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

MEGA-CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 45.400.

Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 55, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour MEGA-CAR S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44914/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SERVE ENGINEERING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 16, op der Ahlkerrech.

H. R. Luxemburg B 32.340.

Im Jahre zweitausendzwei,

Den vierten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SERVE ENGINEERING S.A., mit Sitz in L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 32.340, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung ELECTRONIC TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., gemäss Urkunde vom 31. Oktober 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 170 vom 23. Mai 1990, die Gesellschaft wurde umgewandelt in eine Aktiengesellschaft gemäss Urkunde vom 12. Februar 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 358 vom 18. Mai 1998.

Die Versammlung wird um neun (09.00) Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Raimund Serve, Geschäftsführer, wohnhaft in D-Zemmer eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Frank Serve, Elektrotechniker, wohnhaft in D-Zemmer.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Gisela Serve, wohnhaft in D-Zemmer.

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

1) Die Tagesordnung lautet:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin nach, L-6776 Grevenmacher, 16, op der Ahlkerrech.

2) Feststellung dass das Gesellschaftskapital von 1.250.000,- LUF sich gemäss gesetzlichem Konversionskurs auf 30.986,69 Euro beläuft.

3) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um dreizehn Euro und einunddreissig Cent (EUR 13,31) um es von seinem jetzigen Stand von dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zu erhöhen.

Einzahlung der Kapitalerhöhung in bar durch die jetzigen Aktionäre.

4) Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut hat:

«**Art. 3. Absatz 1.**- Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Aktien mit einem Nennwert von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-).»

5) Rücktritt und Entlastung des jetzigen Kommissars.

6) Ernennung eines neuen Kommissars.

II) Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit ihr formalisiert zu werden.

III) Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Sodann haben die Aktionäre, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin nach L-6776 Grevenmacher, 16, op der Ahlkerrech zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um dreizehn Euro einunddreissig Cent (EUR 13,31) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zu erhöhen.

Die Kapitalerhöhung wurde in bar von den jetzigen Aktionären eingezahlt gemäss ihren Aktienanteilen, welche Barzahlung dem unterzeichneten Notar gemäss Bankbescheinigung nachgewiesen wird und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Dritter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 3, Absatz 1 der Satzung abgeändert, um nunmehr folgenden Wortlaut zu haben:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Aktien mit einem Nennwert von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-).»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt des Kommissars die AKTIENGESELLSCHAFT CEVET S.A. mit Sitz in Luxemburg anzunehmen, und gewährt ihm Entlast.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Stefan Koch, Im Altengarten 19, D-54528 Salmtal, als Kommissar zu ernennen.

Das Mandat des Kommissars endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2003.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben um neun Uhr zwanzig (09.20 Uhr).

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten und die Intervenienten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsbüros sowie die Intervenienten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Serve, F. Serve, G. Serve, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juin 2002, vol. 518, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für Gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 14. Juni 2002.

J. Gloden.

(44923/213/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SERVE ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 16, Op der Ahlkerrech.

R. C. Luxembourg B 32.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2002.

J. Gloden.

(44924/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

OLINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 45.201.

Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 55, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour OLINGEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44915/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

**EASTMAN CHEMICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. EASTMAN GRAPHIC ARTS, S.à r.l.).**

Registered office: Luxemburg, 398, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 67.736.

In the year two thousand and two, on the eighth day of May.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The limited liability company, LAWTER INTERNATIONAL B.V., having its registered office at Huidekoperstraat 15, 1017 ZL Amsterdam,

Here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

The limited liability company LAWTER INTERNATIONAL B.V. is the only shareholder of the limited liability company EASTMAN GRAPHIC ARTS, S.à r.l., having its registered office at 398, route d'Esch, BP 2501, L-1025, Luxembourg,

Incorporated by notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on December 11, 1998, registered at the Luxembourg Commercial Register under section B number 67.736, published in the Mémorial C number 161 of March 11, 1999, amended by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 30, 2002, not yet published.

The appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Sole resolution

The only shareholder decides to change the name of the company into EASTMAN CHEMICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., so that article 4 of the bylaws of the company is to be read as follows:

«The Company is incorporated under the name of EASTMAN CHEMICAL LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day and time named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung der gegenwärtigen Urkunde:

Im Jahre zweitausendzwei, den achten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Joseph Elvinger, Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, LAWTER INTERNATIONAL B.V., mit Sitz in Huidekoperstraat 15, 1017 ZL Amsterdam,

Hier vertreten durch Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, nach *ne varietur* Paraphierung durch die Komparentin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzte:

Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LAWTER INTERNATIONAL B.V., vorbenannt, die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EASTMAN GRAPHIC ARTS, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 398, route d'Esch, BP 2501, L-1025 Luxemburg, ist,

gegründet gemäss Urkunde durch Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Hesperange, am 11. Dezember 1998, eingetragen im Luxemburgischem Handelsregister unter sektion B Nummer 67.736, veröffentlicht in Mémorial C Nummer 161 am 11. März 1999, verändert gemäss Urkunde durch Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, am 30. Januar 2002, noch nicht veröffentlicht.

Alsdann ersucht die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einziger Beschluss

Die alleinige Anteilhaberin beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in EASTMAN CHEMICAL LUXEMBOURG, S.à r.l. abzuändern, sodass Artikel vier (4) der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu lesen ist:

«Der Name der Gesellschaft ist EASTMAN CHEMICAL LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an dem Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt, dass, auf Antrag des Komparenten, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Antrag desselben Komparenten und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text massgebend.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 37, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

J. Elvinger.

(44859/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SEABIRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 57.759.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(44938/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SEABIRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 57.759.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(44939/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SEABIRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 57.759.

—

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2002 que les administrateurs sortants, M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été réélus pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 47, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44942/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

MODERN LIFE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.266.

In the year two thousand two, on the eighth day of May.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) MODERN LIFE S.A. having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Paul Frieders, residing in Luxembourg, on December 12, 2001, published in the Mémorial C n° 605 on April 18, 2002, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 85.266 (the «Company»).

The meeting is declared open at 6 p.m. and is presided by Mr Mikael Holmberg residing in Leudelange.

The chairman appoints Mrs Nadine Gloesener residing in Vichten as secretary of the meeting.

Mr Gilles Wecker residing in Luxembourg is elected as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to record that

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Amendment of Article 2, to read:

«The object of the corporation is to perform and pursue in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, on its own account, insurance transactions falling within class III of part II («Life» Classes) of the Annex of the Grand Duchy of Luxembourg Amended and Consolidated Law of 6th December 1991 and which are linked to investment funds.»

2. Amendment of Article 6, first paragraph, to read:

«The Annual General meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg-City as may be specified in the notice of meeting, on a business day within the first fortnight of April of each year.»

3. To delete the second paragraph of Article 6.

4. Amendment of Article 8, third paragraph, to read:

«Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. A director present at a board meeting may not represent more than one other director by proxy.»

5. To set the number of directors from three (3) to four (4), and elect:

Mr Gunnar Roos, Ph. D., residing at Birger Jarlsgatan 104, S-114 20 Stockholm, Sweden, as new director of the Company.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the twenty five thousand (25,000) shares representing the entire issued share capital of the Company, all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to amend Article 2, to read:

«The object of the corporation is to perform and pursue in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, on its own account, insurance transactions falling within class III of part II («Life» Classes) of the Annex of the Grand Duchy of Luxembourg Amended and Consolidated Law of 6th December 1991 and which are linked to investment funds.»

Second resolution

The General Meeting resolves to amend Article 6, first paragraph, to read:

«The Annual General meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg-City as may be specified in the notice of meeting, on a business day within the first fortnight of April of each year.»

Third resolution

The General Meeting resolves to delete the second paragraph of Article 6.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to amend Article 8, third paragraph, to read:

«Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. A director present at a board meeting may not represent more than one other director by proxy.»

Fifth resolution

The General Meeting resolves to set the number of directors from three (3) to four (4), and elect:

Mr Gunnar Roos, Ph. D., residing at Birger Jarlsgatan 104, S-114 20 Stockholm, Sweden, as new director of the Company.

The board of directors is then composed as follows:

- Thomas Jönsson, residing in Stockholm, Sweden,
- Lars Nordstrand, residing in Stockholm, Sweden,
- Hakan Axelsson, residing in Stockholm, Sweden,
- Gunnar Roos, residing in Stockholm, Sweden.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting and these minutes were signed by the members of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

In faith of which, we, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le huit mai.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MODERN LIFE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg, section B numéro 85.266, constituée suivant acte reçu le 12 décembre 2001 par-devant Notaire Paul Frieders, demeurant à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 605 du 18 avril 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte à 6.00 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelage.

Monsieur le Président désigne Madame Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2, à lire:

«La société a pour objet la poursuite et l'exercice, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte, des activités d'assurances visées à la branche III de la partie II (Branche «Vie») de l'annexe à la loi du 6 décembre 1991 du Grand-Duché de Luxembourg telle qu'elle a été modifiée et consolidée, et qui sont liées à des fonds d'investissement.»

2. Modification de l'article 6, premier alinéa, à lire:

«L'assemblée générale annuelle de la société sera tenue à Luxembourg au siège social de la société, ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, un jour ouvrable lors de la première quinzaine du mois d'avril de chaque année.»

3. Suppression du deuxième alinéa de l'article 6.

4. Modification de l'article 8, troisième alinéa, à lire:

«Tout administrateur peut désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute autre réunion du conseil d'administration. Cette procuration peut être écrite par télégramme, télex ou télécopie. Un directeur présent à la réunion du conseil d'administration ne peut pas représenter plus qu'un autre directeur par procuration.»

5. Fixation du nombre de directeurs de la société de trois (3) à quatre (4), et nomination de:

Mr Gunnar Roos, Ph. D., demeurant à Birger Jarlsgatan 104, S-114 20 Stockholm, Suède, comme nouveau directeur de la Société.

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues de chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les procurations des actionnaires représentés et des membres de l'assemblée; cette liste de présence et ces procurations resteront annexées à l'original de ces minutes pour être enregistrées avec cet acte.

III. Il appert de la liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 2, à lire:

«La société a pour objet la poursuite et l'exercice, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte, des activités d'assurances visées à la branche III de la partie II (Branche «Vie») de l'annexe à la loi du 6 décembre 1991 du Grand-Duché de Luxembourg telle qu'elle a été modifiée et consolidée, et qui sont liées à des fonds d'investissement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 6, premier alinéa, à lire:

«L'assemblée générale annuelle de la société sera tenue à Luxembourg au siège social de la société, ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, un jour ouvrable lors de la première quinzaine du mois d'avril de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de supprimer le deuxième alinéa de l'article 6.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 8, troisième alinéa, à lire:

«Tout administrateur peut désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute autre réunion du conseil d'administration. Cette procuration peut être écrite par télégramme, télex ou télécopie. Un directeur présent à la réunion du conseil d'administration ne peut pas représenter plus qu'un autre directeur par procuration.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer le nombre d'administrateurs de la société de trois (3) à quatre (4), et de nommer:

Monsieur Gunnar Roos, Ph. D., demeurant à Birger Jarlsgatan 104, S-114 20 Stockholm, Suède, comme nouvel administrateur de la société.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

- Thomas Jönsson, demeurant à Stockholm, Sweden,
- Lars Nordstrand, demeurant à Stockholm, Sweden,
- Hakan Axelsson, demeurant à Stockholm, Sweden,
- Gunnar Roos, demeurant à Stockholm, Sweden.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 39, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

J. Elvinger.

(44882/211/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

MODERN LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(44883/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

PARC DEMEURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 68.757.

Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 55, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2002.

Pour PARC DEMEURES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., MERSCH

Signature

(44916/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ALL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 70.537.

L'an deux mille deux, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALL TRADE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le Notaire Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 699 du 20 septembre 1999 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.537.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Bodelet, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de nommer liquidateur, la société de droit belge DMD Bvba, avec siège social à B-1200 Bruxelles, avenue de Broqueville, 297/5.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité pour des opérations spéciales et déterminées déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Bodelet, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 135S, fol. 48, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(44863/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.